



ARRÊTÉ DU MAIRE N° 50/2018-ST

**STATIONNEMENT
INTERDIT ET LIMITATION
DE VITESSE A 20KM/H**

RUE DU PHARE – LA PERROTINE

Le maire de la commune de Saint-Pierre d'Oléron,

Vu le Code de la route et notamment les articles R-130.2, R-411.2, R-411.5, et R-417.13,

Vu les articles L. 2213.1, L. 2213.2 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1987 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Considérant les travaux de protections anti-submersions « rue du phare – la Perrotine » à Saint-Pierre d'Oléron par l'entreprise ETCHART ZA de Belle Aire Sud– 21, rue galilée– 17440 AYTRE

A R R Ê T É

Article 1^{er} : Du **lundi 26 février 2018 au vendredi 15 juin 2018**, le stationnement sera interdit de 6h à 19h du lundi au vendredi « **Rue du Phare – la Perrotine** », à Saint-Pierre d'Oléron.

La vitesse de circulation sera limitée à 20km/h

La circulation piétonne sera autorisée sur le trottoir de droite le long des habitations

Un parking sera mis à disposition rue des Aigrettes

Seul les riverains, ostréiculteurs et personnel du chantier pourront circuler en véhicule léger

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre d'Oléron, Monsieur le chef de la police municipale, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur Le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à : monsieur le Chef de brigade de gendarmerie, monsieur le Chef de corps du Centre de secours, messieurs les gardes municipaux et sera affichée en mairie.

Le Maire,
Christophe SUEUR

